

La constitution de groupes de niveau au collège à la rentrée prochaine est sans doute la mesure la plus visible du « Choc des savoirs ». Mais il faut bien considérer cette réforme comme un écosystème qui touche l'ensemble des élèves, des parcours et des voies, et qui vise d'une part à mieux sélectionner les élèves au fur et à mesure de leur scolarité, et d'autre part à permettre au politique de prendre la main sur les contenus de formation et sur les pratiques professionnelles des enseignant-es. C'est pourtant bien seul, contre les résultats constants de la recherche, en faisant fi des comparaisons internationales, contre l'avis unanime du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), contre l'avis de la communauté éducative dans son ensemble que le premier ministre impose à sa ministre de l'Éducation nationale de mettre en œuvre coûte que coûte les mesures de son « choc des savoirs ».

Trier : Depuis la loi ORE et l'avènement de Parcoursup conçu pour sélectionner les bachelier-es à l'entrée de l'enseignement supérieur, engorgé faute de moyens et d'investissement, jusqu'à la mise à l'index des enfants les plus en difficulté désignés comme des freins à la réussite de ceux qui ont le plus de facilités, c'est le même objectif de séparatisme scolaire et d'assignation à résidence géographique et sociale des enfants issus des milieux populaires que nous assistons.

Contrôler : Avec les méthodes pédagogiques imposées en lecture ou en mathématiques, les évaluations standardisées généralisées du CP à la seconde ou encore avec la labellisation des manuels scolaires, c'est la liberté pédagogique des enseignant-es qui est remise en cause. C'est pourtant grâce à cette liberté que des générations d'enseignant-es ont pu adapter leurs pratiques à la diversité de leurs élèves, en innovant et en développant des pédagogies qui répondaient aux besoins spécifiques qu'ils ou elles identifiaient.

La mobilisation contre le « Choc des savoirs », ininterrompue depuis janvier, ne cesse de s'amplifier. Ce 4 pages présente des modalités de résistance complémentaires à proposer aux équipes du premier et second degrés pour bloquer la mise en œuvre des mesures.

LES MESURES DU CHOC DES SAVOIRS

Le « choc des savoirs » est un ensemble de mesures destinées à s'attaquer aux fondements de l'école publique et à son ambition de permettre à tous les élèves de s'émanciper par l'accès à une culture commune.

La mesure phare est celle des groupes de niveau des élèves en français et en mathématiques. Même appelés « groupes de besoin », ce sont bien des groupes de niveau que le ministère souhaite mettre en place. Il s'agit de consacrer l'idée réactionnaire selon laquelle l'inné est plus fort que tout et que tous les élèves ne doivent pas bénéficier, ensemble, des enseignements communs.

Cette mesure fait écho à la réforme de la voie professionnelle qui a vu diminuer ses heures d'enseignement, au prétexte que les élèves de lycée professionnel auraient besoin de plus d'entreprise et de moins d'école.

L'autoritarisme gouvernemental conditionne le passage au lycée à l'obtention du diplôme national du brevet (DNB), faute de quoi il faudra passer par la case « prépa seconde ».

Les établissements pourront s'exonérer des programmes pour organiser cette classe : une parfaite dérive de l'autonomie des établissements au format néo-libéral tout en compromettant l'avenir des jeunes sous prétexte de les aider. Les manuels scolaires seront labellisés, du jamais vu depuis le régime de Vichy, et par conséquent, les choix pédagogiques des enseignant-es contraints. Les personnels du premier et du second degrés ont besoin d'être soutenu-es. Mais, cela passe d'abord par la reconnaissance de leur professionnalité, par l'amélioration de leurs conditions de travail et de leurs salaires.

Dans le même temps, l'évaluation standardisée de tous les élèves, à chaque rentrée scolaire, se généralise du CP à la seconde en septembre 2024. C'est l'outil central de contrôle et de pilotage de l'école ségrégative d'Attal et Belloubet. Il faut construire une opposition à cet outil de standardisation de l'enseignement et de tri des élèves. La pétition intersyndicale « Évaluations : laissez-nous travailler ! » est une étape de cette mobilisation, pour construire la perspective d'un arrêt de ces évaluations.

PREMIER DEGRÉ : INÉGALITÉS ET MISE AU PAS DU MÉTIER

Généralisation des évaluations nationales, réforme des programmes, labellisation des manuels, facilitation des redoublements... les attaques contre le premier degré sont majeures. Contrôle du métier et promotion de dispositifs augmentant les inégalités d'apprentissage se conjuguent pour dégrader encore plus une École au bord de la rupture.

Un écosystème de contrôle des pratiques

Les évaluations nationales standardisées seront obligatoires pour tous les niveaux, de l'école élémentaire jusqu'à la seconde. Centrées sur les seuls "fondamentaux", elles mettent en avant une conception restrictive et archaïque des apprentissages, fondées sur des présupposés éducatifs imposés par le Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale (CSEN) qui sont en contradiction avec les consensus scientifiques sur la question. Ces évaluations standardisées sont la pierre angulaire d'un écosystème de mesures visant un contrôle croissant des pratiques. La labellisation des manuels scolaires commencera dès la rentrée 2024 pour la lecture en cycle 2. Cette labellisation sera fondée sur un référentiel élaboré par le CSEN, qui est loin d'avoir fait la preuve de son impartialité éducative. Ce référentiel exclue une grande part des sciences de l'éducation des références que pourraient avoir les manuels : tout scénario pédagogique faisant d'une situation-problème le point de démarrage de l'apprentissage est mis au banc.

Les programmes sont réécrits, en contradiction avec les consensus scientifiques. La part des prescriptions pédagogiques y est considérablement augmenté, avec des repères annuels et infra-annuels. Or, même l'OCDE le dit, les systèmes scolaires qui misent sur l'expertise des enseignant.es et leur capacité de concevoir les enseignements sont ceux qui sont les plus performants et les moins soumis aux déterminismes sociaux. Ce recul de la culture professionnelle au profit de protocoles, va réduire la capacité des enseignant.es à venir en aide aux élèves.

Un renforcement des inégalités scolaires

Resserrement sur les «fondamentaux», modalités (individualisation, dispositifs hors du temps de classe, redoublement...) condamnées par la recherche parce que renforçant les inégalités d'apprentissage... Le ministère entend réduire les acquisitions des élèves les plus en difficulté, majoritairement issu.es des classes populaires quand les autres continueront de bénéficier des savoirs et compétences de haut niveau, utiles à la réussite scolaire et à l'émancipation (transmission familiale, groupes de "bon" niveau...).

Le ministère construit une école plus normative, plus sélective, plus à même d'opérer le tri social. « Le taux de réussite au brevet et sans doute au bac diminuera dans les années à venir. J'en ai conscience et je l'assume. », disait Gabriel Attal. Se faisant il renonce explicitement à l'élévation générale du niveau scolaire et à la démocratisation de la réussite scolaire.

Opposé-es aux évaluations nationales, nous ne trierons pas nos élèves

Le métier doit rester à la main des enseignant.es, de l'évaluation jusqu'à la conception des situations d'apprentissages. Il est nécessaire de défendre la liberté pédagogique et de renforcer le pouvoir d'agir enseignant, pour que la profession puisse lutter efficacement contre les inégalités scolaires.

Il nous faut refuser collectivement que notre métier devienne celui du tri social, et une tâche d'application de protocoles. C'est pourquoi nous appelons à porter la motion de Conseil des maître.sses "Nous ne trierons pas les élèves" ainsi qu'à signer et faire signer la **pétition intersyndicale** ([lien ci-dessous](https://lapetition.fr/arret-evaluations-obligatoires-imposees)) contre les évaluations nationales.

Collectivement, exigeons l'abandon de l'ensemble des mesures dites du "choc des savoirs" et des évaluations nationales, clé de voûte de ce système.



<https://lapetition.fr/arret-evaluations-obligatoires-imposees>



SECOND DEGRÉ : DES OUTILS POUR RÉSISTER

La mobilisation engagée depuis janvier contre les mesures « choc des savoirs » se poursuit. La campagne menée par la FSU a déjà permis de faire bouger les lignes, dans l'opinion publique, notamment sur la question des groupes de niveau. Mis en œuvre à la rentrée en sixième et cinquième en mathématiques et français, puis dans les classes de quatrième et troisième à la rentrée 2025, les groupes de niveau sont désormais perçus pour ce qu'ils sont : un outil de tri social inacceptable et dangereux pour notre modèle social. Continuons la campagne d'information et de mobilisation pour mettre en échec le « choc des savoirs » !



Petite revue des outils disponibles en ligne pour engager le plus grand nombre de collègues à résister à tous les niveaux :



Au Conseil d'administration (CA) du collège : c'est le CA, et non le ou la chef-fe d'établissement, qui « fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements[...] ». Les membres du CA déterminent par leur vote « l'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves » et « l'emploi des dotations en heures d'enseignement ». Ces articles de loi prévalent sur la note de service du 15 mars 2024, qui prétend que « le chef d'établissement arrête l'organisation des enseignements de français et de mathématiques ». Ainsi, un CA peut décider, par un vote, de l'obligation de groupes hétérogènes ou de la continuité entre le groupe classe et les groupes de mathématiques et de français pour permettre à tous les élèves de progresser. Ces principes s'imposent au ou à la chef-fe d'établissement dans la répartition des élèves. Ils doivent être adoptés à tout moment avant la rentrée scolaire, de préférence avant juin 2024.

Au conseil école-collège : attention à la tentation, pour certain-es chef-fes d'établissement ou IEN zélé-es, de transformer les conseils écoles-collèges en gare de triage des élèves de CM2 pour préparer les regroupements de niveau en mathématiques et en français en sixième. La résistance pédagogique collective peut s'organiser, par exemple par le boycott de ce conseil que le SNES-FSU conteste depuis sa création et où il n'est pas obligatoire de se rendre.

Dans les formations : les formations sur les groupes de niveau en français et mathématiques commencent à être organisées dans plusieurs académies. Plusieurs réactions sont possibles : boycotter, rester mutiques, poser les questions qui fâchent. Le SNES-FSU a mis en ligne des arguments pédagogiques contre les groupes de niveau. Une invitation à un stage ne vaut pas convocation et peut être déclinée sans risque.

Les registres santé et sécurité au travail : les personnels peuvent se saisir du registre santé et sécurité au travail (qui doit être présent à la loge en libre accès) pour signaler les effets délétères et les risques psychosociaux de l'application de la réforme. Afin d'aider les collègues à remplir le registre, des éléments pour inspirer les rédactions sont en ligne. Les remontées sont instruites ensuite par les instances départementales ou académiques F3SCT : de quoi exiger des réponses de l'administration garante de la santé des personnels au travail.

Classe prépa-seconde : classes « pilotes » pour la rentrée prochaine, les « prépa-seconde » visent le public des élèves recalés au DNB. Dans le projet ministériel, le DNB deviendra examen d'entrée au lycée général, technologique et professionnelle à partir de 2025. Ce dispositif de gestion de flux des élèves à l'entrée du lycée va évincer des dizaines de milliers d'élèves du système scolaire. Il est conçu pour inciter plus d'élèves à demander en fin de troisième une orientation en CAP, ce qui ne nécessite pas d'avoir le DNB, ou encore, pour celles et ceux qui désiraient suivre une formation en BAC PRO, d'opter plutôt pour l'apprentissage. Dans l'immédiat, à la rentrée 2024, l'inscription est sur la base du volontariat des familles. Il s'agit de convaincre les parents d'élève de troisième de ne pas engager leur enfant dans une telle voie de relégation. Un tract SNES-SNUEP-SNEP est en ligne pour les personnels.

LA RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE

Une nouvelle réforme de la formation initiale des enseignant-es, CPE et PsyEN se prépare. Les délais de mise en œuvre font craindre le pire, et le plus grand flou règne, y compris dans les annonces de la ministre elle-même. L'objet majeur d'inquiétude reste celui d'une mise sous tutelle ministérielle de la formation initiale.

Alors que le dialogue social est à l'arrêt, un premier document a été diffusé. La volonté qui s'en dégage est claire : évincer les universités, reprendre complètement en main la formation des enseignant-es, la formater, revoir les concours et développer des « bonnes pratiques ». En un mot : déqualifier nos métiers et attaquer les statuts. Exit les débats de la recherche universitaire pour leur substituer des choix ministériels. Au prétexte d'une certitude pédagogique absolue, basée sur une prétendue « évidence des faits », la formation initiale va s'orienter vers une prescription méthodologique. Apprendre à enseigner va de plus en plus nettement s'orienter vers une modélisation des pratiques dont on peut douter qu'elle permette une meilleure efficacité en termes d'égalité d'apprentissages.

Les informations, parcellaires, sur la réforme révèlent un mépris total du métier d'enseignant-e et de la formation exigeante à laquelle ils et elles doivent avoir accès. Les Écoles nationales supérieures du professorat (ENSP) constituent un projet d'école qui renonce à la professionnalité des enseignant-es, CPE et PsyEN à une école émancipatrice sans tri social.

Quant au retour de l'attractivité promis... les éléments annoncés du nouveau cadre ne règlent pas un des problèmes majeurs de la formation d'aujourd'hui, notamment celle d'une mise en responsabilité des lauréat-es trop rapide et trop lourde qui, pour beaucoup, vient obérer la qualité globale du parcours de formation d'autant que les moyens d'accompagnement sont très largement insuffisants.

La FSU exige un autre projet de réforme sur la base d'un dialogue social sincère et sérieux dans lequel les organisations syndicales de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) doivent en outre avoir toute leur place.

LE « CHOC DES SAVOIRS » VU PAR LES CORPS D'INSPECTION

Quel dilemme éthique pour les inspectrices et inspecteurs, dans les fonctions qu'ils et elles occupent, de devoir accompagner un tel renoncement au principe d'une École qui accueille ensemble tous les enfants, quelles que soient leurs inégalités de naissance ou leurs performances scolaires ! En affirmant qu'elle a besoin des inspectrices et des inspecteurs pour la réussite du « choc des savoirs », la nouvelle ministre leur demande en quelque sorte de renier leur expertise, leurs observations, leur connaissance des publics et de leurs besoins. Au contraire, c'est avec force et conviction que la FSU lui a rappelé les raisons de leur engagement au service de l'élévation continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation, par la démocratisation de l'accès aux savoirs et aux diplômes : celles d'une conception de l'éducation et de la formation fondée sur les valeurs laïques, démocratiques et sociales de la République.

Certes la dernière mouture de la réforme évoque une flexibilité des groupes de niveau, les élèves en début de chaque trimestre étant regroupés pour éventuellement changer de groupe après évaluation, mais c'est un leurre, car le manque de moyens est patent, et les difficultés structurelles réelles, comme le signalent les syndicats de chefs d'établissement.

La question que soulève la répartition des élèves dans des groupes homogènes relève de l'éthique comme de la politique. Quelle société voulons-nous ? Le choix des classes homogènes, car ne nous leurrions pas, ce seront des classes et non des groupes, c'est celui d'un système contraire au sens de la justice sociale que nous défendons. Ajoutons à cela qu'en renvoyant l'échec à la seule responsabilité des élèves, on oublie que l'on n'apprend jamais tout seul.

Pour toutes ces raisons, les inspectrices et les inspecteurs du SUI-FSU ne contribueront en aucune manière au tri des élèves à la rentrée prochaine.

